

Appel à inscription, participation et contribution des établissements membres de l'AUF
à la Conférence Régionale des Recteurs
Asie-Pacifique (C2R-AP)

PRÉSENTATION DE L'APPEL

Cet appel s'adresse à l'ensemble des établissements membres de l'AUF en Asie-Pacifique. Son objectif vise à Composer la C2R- Asie Pacifique par des établissements membres représentants, pour un premier mandat 2024 – 2025, sur la base des nouvelles règles établies par le règlement général commun aux 10 conférences régionales.

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Conférence régionale des recteurs (C2R) :

La Conférence régionale des recteurs en Asie pacifique (C2R - Asie pacifique) est une nouvelle instance régionale d'échanges et de concertation qui succède à la CONFRASIE.

Il existe désormais 10 conférences régionales francophones de recteurs dans le monde, soit une conférence par région, qui partagent des statuts communs.

Le rôle de la conférence vise à rassembler les plus hautes autorités (PHA) des établissements-membres de l'AUF en Asie-Pacifique (AP) pour être une force de proposition efficace au service du développement de la francophonie scientifique et la coopération inter-universitaire dans la région.

Rôle de la C2R :

La C2R assume les rôles suivants :

1. Mettre en réseau les établissements membres de l'AUF en Asie-Pacifique afin de faciliter les contacts et les concertations ;
2. Participer à l'harmonisation et à une meilleure intégration de la stratégie de l'AUF dans la région ;
3. Constituer une force de proposition pour enrichir la stratégie et les actions de l'AUF en général et en AP plus spécifiquement ;
4. Proposer des projets de coopération internationale entre les membres de la C2R (Intra-C2R) 5. Proposer des projets de coopération internationale entre des C2R (Inter-C2R)

Systeme de représentation des établissements membres à la C2R :

La C2R est composée d'établissements membres de l'AUF. La participation de tous les Recteurs à la C2R est souhaitable pour engager une politique francophone régionale solide, visible et durable. La participation des établissements n'est toutefois pas obligatoire.

Il est décidé de ne pas recourir au système des quotas qui est prévu à l'article 3.4 des statuts communs aux C2R. La C2R doit être la plus ouverte possible aux recteurs des établissements pour promouvoir la francophonie en Asie-Pacifique.

La représentation de l'établissement membre à la C2R est exercée, par défaut et ès-qualité, par la **Plus Haute Autorité (PHA)** de l'établissement.

La PHA peut **déléguer** sa responsabilité à un ou une collègue ayant des responsabilités politiques au sein de son établissement et l'un des statuts suivants :

- Président du Conseil d'administration de l'université ;
- Vice-Recteur / vice-Président / directeur adjoint ;
- Doyen de faculté / directeur d'une unité (ex. Institut etc.).

En cas de **délégation** de la fonction de représentant d'un établissement membre, le délégué doit être désigné par écrit et détenir le pouvoir de décider au nom de son établissement des projets et activités de la C2R - AP.

Cette délégation peut toujours être retirée au profit de la PHA par une déclaration officielle.

La décision de délégation n'empêche pas que la PHA puisse participer à la Conférence générale annuelle de la C2R. Dans cette hypothèse, la PHA décide au nom de son établissement.

Inscription des établissements à la C2R :

La participation à la C2R est subordonnée à une “**inscription**”, c'est-à-dire une déclaration formelle qui ne se confond pas avec l'adhésion à l'AUF. L'inscription est additionnelle à l'adhésion.

Conférence générale (CG) : réunion annuelle

La C2R se réunit statutairement au moins une fois par an en format dit de « **Conférence Générale** », l'évènement majeur de la C2R, quel que soit le mode du regroupement (présentiel ou hybride ou virtuel). Le consensus est le mode d'adoption privilégié pour la prise des décisions en Conférence Générale auquel les PHA ou délégués non francophones peuvent participer.

Modalités de participation à la C2R Asie-Pacifique :

Le français est la langue officielle de travail de la conférence régionale des recteurs en Asie-Pacifique.

Pour des raisons d'efficacité des échanges et de visibilité de la francophonie scientifique en Asie, il est souhaitable que les PHA ou leurs délégués soient francophones. En cas de PHA ou de délégué non francophone, l'établissement peut participer à toutes les activités de la C2R sans exclusive, à savoir, entre autres, les débats, la prise de décision (par vote ou par consensus), les activités d'expertise et les projets communs.

Lors de la conférence générale annuelle, ils sont invités à y participer sur **leurs propres financements**.

Bureau et secrétariat de la C2R :

Outre le Président, le bureau est composé de Vice-présidents et d'un Secrétaire général assuré par le directeur régional.

Commissions thématiques :

La C2R peut créer des commissions thématiques *ad hoc* de travail en fonction :

- a. Des besoins spécifiques en enseignement supérieur et recherche de la région concernée ;
- b. Des réflexions identifiées issues des interactions entre les universités-membres de la C2R ;
- c. Des réflexions stratégiques proposées par le Rectorat de l'AUF.

Une commission thématique *ad hoc* de travail est par définition occasionnelle et limitée dans le temps, elle remet un rapport avec des propositions concrètes et applicables. Les commissions sont créées en Conférence Générale et chaque membre de la C2R peut participer à une commission par rapport à ses centres d'intérêts. La durée et le nombre de participants à une commission sont définis de manière pertinente en fonction de l'ampleur du livrable attendu (Durée de projet, délai de production, impacts, valorisation, etc.).

2. FINANCEMENT

Lors de la Conférence générale

Mobilisation de l'AUF

- L'AUF prendra en charge de l'hébergement des PHA ou délégués **francophones** participant à la Conférence générale organisée en présentiel.
- L'AUF prendra en charge entre autres, le déplacement sur place, collations, documentations, aménagements des espaces, locations du matériel technique, etc., des participants (**francophones et non francophones**) à la Conférence générale organisée en présentiel.
- L'AUF organisera financièrement, techniquement et administrativement les Conférences générales qui auront lieu en ligne.

Mobilisation des établissements membres :

- Les PHA ou délégués **francophones** s'acquittent de leur titre de **transport** pour se déplacer au lieu des Conférences générales organisées en présentiel.
- Les PHA ou délégués **non francophones** s'acquittent de leur titre de **transport** pour se déplacer au lieu des Conférences générales organisées en présentiel ainsi que de leurs frais d'**hébergement**.

Financement des autres activités

L'AUF et ses membres fourniront ensemble tous les efforts nécessaires pour trouver d'autres sources de financement, notamment à travers la recherche de parrainages (sponsors) ; de dons et subventions ; ou de cofinancement de projets... Les membres de la C2R peuvent décider de cotiser pour la création d'un fonds dédié à un projet spécifique de coopération intra ou inter C2R. Si le projet est en harmonie avec ses priorités stratégiques, l'AUF pourrait doubler le fonds dédié. Ces autres activités sont en relation avec les projets des commissions thématiques.

3. CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES

L'établissement candidat s'engage à :

- être représenté par la PHA (la plus haute autorité) ou, à défaut, désigner un représentant délégataire faisant partie de l'équipe de direction
- donner au délégataire un pouvoir de s'exprimer au nom de l'établissement dans le cadre des activités de la C2R
- être un membre actif au sein de la C2R
- déclarer formellement son intention d'intégrer la C2R par une demande d'inscription
- être à jour des cotisations AUF

4. INSCRIPTION A LA C2R-AP

- Le formulaire de **d'inscription rempli en ligne** : <https://enquetes.auf.org/348117?lang=fr>
- Déclaration d'intention signée par la PHA
- Déclaration de désignation au cas de délégation
- Les inscriptions se feront **en ligne** sur une plateforme ouvertes du **15 mai au 30 juin 2024**

CONTACTS

AUF Asie-Pacifique

21, rue Lê Thanh Tông

Hanoi – VIËT-NAM

Téléphone : +84 (24) 3 824 7382

Télécopie : +84 (24) 3 824 7383

Courrier électronique : asie-pacifique@auf.org

Site Internet : <https://www.auf.org/asie-pacifique/>

Monsieur Fabien Méheust

Directeur régional adjoint AUF Asie-Pacifique

Courrier électronique : fabien.meheust@auf.org

Madame Pham Thi Bich Lien

Responsable de projets

Courrier électronique : pham.bich.lien@auf.org